

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux à dix-neuf heures sous la présidence de M. Patrick MOUNAUD, maire.

Etaient présents : Patrick MOUNAUD, maire, Jean-Luc VERGNE, 1^{er} adjoint, Nelly VILLETTELLE, 2^{ème} adjoint, Jean-Yves HOUARD, 3^{ème} adjoint, Gaëlle ANDANSON, Elie BERNARD, Marie-Hélène MICHON, Alain DUTHEIL, Lionel GAYET, Christine MUGNIER, arrivée à 19h20.

Etait absent : Eric MASCRIER, n'a pas donné de pouvoir.

La séance est ouverte à 19h00 par M. Patrick MOUNAUD, maire.

Monsieur Alain DUTHEIL est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021 :**

Aucun conseiller n'ayant de proposition de modification à faire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Avis sur demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un parc éolien sur les communes de Feyt et Laroche-près-Feyt.**

Une demande d'avis nous a été adressée par la préfecture de la Corrèze concernant un projet de création d'un parc éolien sur les communes de Feyt et Laroche près Feyt. Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 9 décembre 2021 par le Parc Naturel Régional Millevalches en Limousin, après l'avis émis par son comité syndical le 30 novembre 2021 dont nous faisons partie, ainsi que les communes de Feyt et Laroche près Feyt. Cette délibération relative à la stratégie « énergies renouvelables » indique que des projets de parcs éoliens ne seront pas soutenus dans cette stratégie au cours des prochaines années afin de préserver les paysages et la biodiversité. Après un temps d'échange au sein du conseil municipal il apparaît donc souhaitable, conformément à cette délibération d'émettre un avis défavorable à ce projet. Adopté à la majorité des élus présents avec 1 avis défavorable et 2 abstentions.

Mme Christine MUGNIER est arrivée à 19h20.

- **Projet de salles multi-activités et de rénovation de l'actuelle salle des fêtes.**

Le bâtiment de la mairie de Flayat est un vaste immeuble qui intègre les locaux de la mairie, l'école primaire, une bibliothèque, une salle des fêtes et 3 logements qui sont loués à des particuliers. L'ensemble des locaux sont bien entretenus, exception faite de la salle des fêtes pour laquelle les services de sécurité considèrent qu'elle ne présente plus les garanties d'utilisation. C'est une réelle difficulté pour notre commune qui a toujours veillé à développer une activité sociale et culturelle riche et diversifiée grâce à l'engagement de plusieurs associations très dynamiques. Deux d'entre elles ont une notoriété qui dépasse largement le territoire de la commune et déploient leurs activités au-delà ou pour un public beaucoup plus large que celui des habitants de Flayat.

Le bâtiment qui héberge la salle des fêtes a été construit dans les années 50 et apparaît toujours comme une structure bien conservée, même si la salle des fêtes ne répond plus aux exigences des normes d'accueil du public actuelles. D'une taille limitée et située en étage dans un environnement sans parking spécifique, elle ne répond pas non plus aux besoins des manifestations de plus d'une centaine de personnes qu'organisent régulièrement les associations de la commune, notamment le café de l'espace pour des concerts réguliers, mais aussi le foyer rural ou le club des aînés, notamment pour des représentations théâtrales, ainsi que toutes les autres associations locales pour diverses activités. D'autre part, la toiture de ce bâtiment et son isolation mérite d'être totalement revue et la toiture pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques en nombre important, l'orientation ayant été vérifiée.

Après un temps suffisamment approfondi de consultations et de réflexions, il est apparu que la taille de la salle des fêtes était insuffisante pour accueillir une salle multi-activités et que son positionnement était inadéquat du fait de l'absence de parking et des risques de nuisances pour les riverains du fait des activités, notamment de type musical, qui y seront naturellement développées.

La commission projets qui s'est réunie le 14 janvier propose de privilégier l'implantation de la nouvelle salle d'activités à proximité du terrain de sport qui reste très proche du centre bourg, tout en bénéficiant d'une possibilité de parking et en limitant nettement les risques de nuisance pour les riverains. D'autre part, des vestiaires sportifs, qui sont actuellement en très mauvais état, pourraient être intégrés dans ce nouveau bâtiment et amélioreraient très sensiblement la qualité de service rendu aux sportifs, mais aussi l'accueil des sportifs des autres communes dans le cadre des championnats dans lesquels notre commune est engagée.

Un tel projet renforcerait notre politique d'attractivité et d'accueil de nouveaux arrivants en permettant la poursuite du développement des activités des associations de notre commune. Elle pourrait d'autre part être proposée à la location pour d'autres manifestations qui pourraient concerner divers acteurs des communes environnantes.

En ce qui concerne l'utilisation ultérieure de la salle des fêtes actuelle et sa rénovation, plusieurs pistes ont été envisagées. L'une d'elles a particulièrement retenu notre attention et celle de nos partenaires, ce serait un nouvel hébergement pour la Maison d'assistantes maternelles. Elle est effectivement hébergée actuellement dans un local privé dont la superficie apparaît limitée (- de 50m²) pour l'accueil des 7 enfants. La proximité avec l'école paraît particulièrement intéressante, mais une réflexion devrait être approfondie afin d'envisager d'éventuelles autres pistes d'utilisation. Quelle que soit le projet retenu, il conviendrait d'élaborer un cahier des charges plus précis d'un projet dans les meilleures conditions de rénovation de ce bâtiment et d'utilisation de son potentiel d'exploitation photovoltaïque en toiture.

Ce projet de salle multi-activités près du terrain de football et de rénovation de la salle des fêtes actuelle pourrait être intégré dans le projet de nouvelle contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine. Une première évaluation du projet de salle multi-activités de 300m² s'élève à 1 100 000€, maîtrise d'œuvre incluse. L'action de soutien à la maîtrise d'ouvrage pour mieux décider des options à prendre pour la rénovation de l'actuelle salle des fêtes pourra aussi être présentée dans le cadre d'un soutien à demander à la Région Nouvelle Aquitaine. Dans ce cadre, le conseil municipal demande au maire de présenter ces projets dans le cadre du projet de nouvelle contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine porté par le Syndicat Est Creuse Développement.
Adopté à l'unanimité.

- **Avenir des biens de sections.**

De nombreux villages de la commune ont encore des biens de sections de taille très diverses. Les précédentes municipalités avaient déjà conduit différentes actions afin de reprendre ces biens de sections au niveau de la commune, parfois à l'occasion de projets spécifiques tel que le projet de parc photovoltaïque. Il reste actuellement des biens de sections sur 18 villages dont la taille peut varier entre 4 ares et plus de 2 ha pour une surface totale de plus de 13ha. Afin de poursuivre le règlement de ces situations qui n'ont souvent plus de justification actuelle et qui peuvent parfois dériver en utilisation individuelle de biens collectifs, il est proposé à la commune de les reprendre après consultation des habitants des villages concernés et d'en rechercher ensuite la meilleure utilisation publique ou privée. Le conseil municipal demande au maire et à ses adjoints de prendre l'attache des habitants des villages concernés afin de conduire cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Délibération sur l'adoption du référentiel M57 : annulation de la délibération du 20 mai 2021.**

La programmation de l'adoption du référentiel M57 ne prévoit plus un passage de notre commune à ce nouveau référentiel budgétaire en 2022 et il nous appartient donc d'annuler la délibération que nous avons prise le 20 mai 2021 dans l'attente d'une nouvelle programmation. Avis favorable à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- **Travaux sur route :** Le maire a saisi la présidente du Département de la Creuse concernant plusieurs situations concernant les routes départementales qui traversent notre commune. Un récent déplacement de Mme Philippe, responsable territoriale de Felletin a permis d'envisager diverses réponses :

- La sortie du village du Cher présente des difficultés, notamment pour les véhicules agricoles, liées à la mauvaise visibilité des voitures qui arrivent souvent à une vitesse élevée : des propositions de nouvelle signalisation et éventuellement de réduction de la vitesse sont actuellement à l'étude et une réponse devrait pouvoir être apportée d'ici quelques semaines.
- Le croisement entre les départementales 996 et 30 en direction de Giat est trop serré pour le passage des camions de transport de bois et entraîne régulièrement des dégradations. Une étude va être conduite par le service départemental afin d'évaluer les réponses qui peuvent être apportées. Une rénovation du tronçon de cette route départementale et de ses abords jusqu'à la sortie de la commune pourrait aussi être envisagée. Il s'agit là d'un projet dont la programmation sera nécessairement longue.
- La route rénovée près de l'étang de la Ramade s'était rapidement dégradée et des glissières de sécurité nous paraissent nécessaires. La route a été récemment reprise et un dossier va être élaboré pour demander ces glissières de sécurité. La décision sera ensuite prise par le conseil départemental.

D'autre part, un tour complet des routes communales a été fait et une réunion de la commission voirie permettra de prioriser les choix de remise en état.

- **Point d'étape sur l'éclairage public :** Le sondage conduit auprès de l'ensemble des habitants a conduit à un choix préférentiel pour un éclairage public qui ne démarre qu'à 7h le matin jusqu'à la levée du jour et reprend à la tombée de la nuit jusqu'à 22h. C'est donc ce choix majoritaire qui a été retenu et mis en œuvre sur l'ensemble de la commune. Certains habitants souhaitent ne plus bénéficier de l'éclairage public et il sera donc éteint sur les lampadaires

concernés. Enfin le SDEC nous a confirmé les choix à faire pour les remplacements d'ampoules défectueuses. Un inventaire va être finalisé et elles seront remplacées en suivant.

- **Avancement du projet photovoltaïque** : le déboisement est maintenant terminé et le dessouchage avance bien ; les billons seront enlevés rapidement et l'imposant mur de branches sera broyé en juillet ; le chemin d'accès qui avait été très dégradé au moment de l'évacuation du bois est en cours de consolidation (30 à 45 cm d'empierrement) ; le terrassement du terrain et sa clôture seront réalisés en février mars. Enédis doit assurer la pose des câbles souterrains qui permettront le transport du courant produit vers le centre source de Saint-Pardoux-d'Arnet.
- **Point sur le recensement** : Quentin FOURE a été chargé de mettre en œuvre le recensement et se déplace dans l'ensemble des habitations. La saisie électronique des données a déjà été faite par plus d'une soixantaine de foyers et Quentin FOURE repassera pour finaliser le recensement avec ceux qui n'ont pas pris l'option électronique, sous la coordination de Marie-Claire BATTUT.
- **Collège de Crocq** : Le choix de l'ancien collège privé de Giat a été unanimement souhaité par les parents d'élèves et il a été retenu pour accueillir les élèves pendant le temps des travaux.
- **Ecole de Flayat** : A la suite du départ à la retraite de Christiane, une nouvelle cantinière a été recrutée : Agnès Allochon. L'école compte actuellement 11 enfants et 2 nouveaux enfants vont rejoindre l'école début février. L'effectif sera ainsi porté à 13 enfants et devrait s'élever à 15 à la rentrée de septembre.
- **Repas des aînés** : il a été décidé de le reporter au 19 mars afin de ne pas se priver de ce temps de convivialité qui est bien apprécié. Les colis, pour ceux qui ne peuvent pas venir, seront distribués à ce moment-là. Une nouvelle invitation sera adressée à toutes les personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Le Maire,



P. MOUNAUD